



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/35
11 juin 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-huitième réunion
Montréal, 6-10 juillet 2009

PROPOSITIONS DE PROJET : INDE

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projet suivantes :

Élimination

- Élimination des CTC dans les secteurs de la consommation et de la production : programme annuel de 2009 France, Allemagne, Japon, Banque mondiale, ONUDI

Production

- Élimination progressive du secteur de la production de CFC : programme annuel de mise en œuvre de 2009 Banque mondiale

ÉLIMINATION DES CTC DANS LES SECTEURS DE LA CONSOMMATION ET DE LA PRODUCTION : PROGRAMME ANNUEL DE 2009

Introduction

1. La Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté au nom du gouvernement de l'Inde, le programme de travail annuel de 2009 à la 58^e réunion et a demandé le décaissement au montant de 3 211 874 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 240 891 \$US, pour sa mise en oeuvre. La proposition comprend une vérification du succès du programme annuel de 2008, laquelle est obligatoire en vertu de l'accord entre le gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif pour le décaissement du financement pour l'année 2009, et le programme de travail de 2009 proposé. Le rapport de vérification et le programme de travail de 2009 ne sont pas joints au document, mais ils peuvent être disponibles sur demande

Contexte

2. Lors de sa 40^e réunion en juillet 2003, le Comité exécutif a décidé d'approuver, en principe, un montant total de 52 millions de dollars US pour aider l'Inde à se conformer au calendrier de réglementation du Protocole de Montréal pour la production et la consommation du tétrachlorure de carbone (CTC), ainsi que le décaissement de la première tranche au montant de 5 millions de dollars US pour commencer la mise en œuvre du projet. Lors de la réunion suivante, le Comité a approuvé l'accord pour l'élimination de la consommation et de la production de CTC en Inde et a décaissé le solde au montant de 3 520 843 \$US pour le financement du programme de travail annuel de 2003. Le Comité exécutif a approuvé le programme annuel de 2004 et ceux postérieurs, y compris celui de 2008, donnant ainsi un décaissement total cumulatif de 48,79 millions de dollars US à la fin de 2008. La demande actuellement en cours d'examen par le Comité exécutif représente la tranche finale du projet.

3. Un résumé des objectifs de l'élimination de CTC et des tranches de financement du plan sectoriel, ainsi que le programme de travail annuel de 2009 est présenté dans le tableau ci-dessous :

	Base	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. Total maximal acceptable de consommation (tonnes de PAO)	11 505	S/O	S/O	1 726	1 147	708	268	48	0
2. Total maximal acceptable de production (tonnes de PAO) pour cet accord	11 553	S/O	S/O	1 726	1 147	708	268	48	-
3. BM accepte le financement		8 520 843	9 180 112	399 045	9 556 267	4 020 938	3 211 875	3 211 874	-
4. BM appuie les coûts		639 063	688 508	29 928	716 720	301 570	240 891	240 891	-
5. France accepte le financement		-	1 000 000	1 000 000	500 000	500 000	-	-	-
6. France appuie les coûts		-	85 000	85 000	85 000	85 000	-	-	-
7. Allemagne accepte le financement		-	700 000	700 000	300 000	300 000	-	-	-
8. Allemagne appuie les coûts		-	57 500	57 500	57 500	57 500	-	-	-
9. Japon accepte le financement		-	2 500 000	2 500 000	-	-	-	-	-
10. Japon appuie les coûts		-	280 000	280 000	-	-	-	-	-
11. ONUDI accepte le financement				3 500 000	399 046				
12. ONUDI accepte d'appuyer les coûts				262 500	29 928				
13. Total du financement accepté (\$US)		8 520 843	13 380 112	8 099 045	10 755 313	4 820 938	3 211 875	3 211 874	
14. Total des coûts d'appui de l'agence (\$US)		639 063	1 111 008	714 928	889 148	444 070	240 891	240 891	
15. Total des coûts acceptés (\$US)		9 159 906	14 491 120	8 813 973	12 073 435	5 265 008	3 452 766	3 452 765	

Vérification du programme de travail de 2008

Le cadre de vérification du programme d'élimination de CTC pour l'Inde

4. Le cadre de vérification, qui a été élaboré par la Banque mondiale et noté par le Comité exécutif, nécessite la vérification afin de procéder à partir des définitions du Protocole de Montréal sur la production et la consommation. Le cadre doit aussi englober le total annuel de la production, des importations et des exportations de CTC, ainsi que la répartition de la production de CTC pour les applications comme matières premières et celles qui ne sont pas des matières premières; et comprendre la vérification et la validation des dossiers, tels que les registres de production, les ratios de production entre le produit et sa matière première, les quotas et la quantité des importations, les dossiers concernant l'accise et autres documents connexes.

Vérification du programme de travail de 2008

5. La vérification a été menée en avril 2009 par une équipe de quatre membres du cabinet Mukund M Chitale & Co. (comptables agréés), le cabinet effectue ce travail depuis les deux dernières années. Deux des quatre membres ont une vaste expérience dans l'industrie chimique tandis que les deux autres ont des connaissances dans la comptabilité générale.

6. Les objectifs de la vérification étaient de confirmer que la production et la consommation des utilisations réglementées de CTC en 2008 n'avaient pas excédé les limites maximales acceptables établies dans l'accord, à savoir 268 tonnes de PAO pour chacun des cas. La méthodologie utilisée avait pour but de vérifier la production et les importations de CTC à partir de l'offre, et de déduire de l'approvisionnement total de CTC utilisé principalement comme matière première dans la production de CFC et de chlorure d'acide de dichloro vinyle (CADV). Le reste représenterait la consommation de CTC pour les matières non premières des utilisations réglementées dans le cadre du Protocole de Montréal.

7. Par conséquent, l'équipe de vérificateurs a examiné les dossiers concernant :

- (a) la production de CTC des quatre producteurs locaux;
- (b) l'importation de CTC de ceux qui utilisent le CTC comme matières premières;
- (c) la consommation de CTC obtenue et importée par tous les utilisateurs de matières premières;
- (d) la vente de CTC à ceux qui n'utilisent pas de matières premières selon les transports des producteurs de CTC en vertu des quotas annuels émis par l'Ozone Cell;
- (e) les enregistrements de tous les producteurs de CTC et des utilisateurs de matières premières par l'Ozone Cell, le ministère de l'Environnement et des Forêts. En vertu de la Loi sur la protection de l'environnement (1986), un Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (2000) a été établi par le gouvernement de l'Inde, dans lequel personne n'a le droit de produire ou de causer la production de SAO à moins qu'il ou qu'elle ne soit enregistré(e) par l'Ozone Cell, le ministère de l'Environnement et des Forêts, et par conséquent, tous les producteurs de CTC et les utilisateurs de matières premières ont été enregistrés par l'Ozone Cell; et
- (f) les dossiers d'enregistrements, tenus à jour par les producteurs de CTC, de tous les acheteurs de CTC pour une utilisation de matières non premières. Cependant, puisque la méthodologie utilisée avait pour but de déterminer l'utilisation réglementée en confirmant l'approvisionnement et la demande au moyen d'une vérification des niveaux

de production, d'importation, d'exportation de CTC et de l'utilisation des matières premières, l'équipe n'a pas vérifié du point de vue de l'entreprise l'utilisation des matières non premières.

8. Avant de visiter les industries, l'équipe de vérification a recueilli des renseignements par l'entremise de l'Ozone Cell, qui a envoyé à chacun des producteurs de CTC et des utilisateurs de matières premières un questionnaire à remplir. Ces renseignements ont été vérifiés au cours des visites de site. L'équipe de vérification indépendante a visité les quatre installations pour l'entreposage de CTC à Kandla, au Gujarat, le seul port où l'on importe du CTC en vrac, afin d'évaluer le niveau réel des importations et des exportations de CTC. L'équipe a visité quatre producteurs de CTC, deux producteurs de CFC, huit producteurs de CADV, un producteur de monomère de chlorure de vinyle (MCV), un producteur de butylphosphonate de dibutyle, quatre agents d'entreposage de CTC et deux experts. Le tableau 2 de la proposition comprend la liste des industries et des institutions visitées par l'équipe de vérification, ainsi que le nom, l'adresse et la catégorie de l'industrie (soit un producteur de CTC ou un utilisateur de matières premières, un agent d'entreposage).

9. Les procédures de vérification utilisées au cours des visites des sites comprennent, entre autres, les étapes suivantes :

- (a) l'examen du système de tenue de dossiers de chaque entreprise, tel que les registres de production, les registres des questions et les registres d'envois;
- (b) l'examen des données sur la consommation quotidienne des matières premières et des registres sur la production quotidienne de CTC et autres productions de chlorométhane;
- (c) la vérification de la production annuelle, des importations et de l'achat local de CTC. Cette étape comportait les tâches suivantes :
 - (i) une première visite des installations afin de se familiariser avec l'aménagement de l'usine et de rencontrer le personnel clé;
 - (ii) la vérification des données du questionnaire rempli par chacune des entreprises. Cette vérification a été menée selon la preuve documentaire demandée par l'équipe de vérification indépendante. La vérification a été menée en comparant les données inscrites dans le questionnaire avec les registres de la production et de l'accise, qui comprend aussi de retracer ces ensembles de données à partir des registres mensuels et ce, sur une base aléatoire;
 - (iii) en plus des registres financiers, commerciaux et d'approvisionnement ci-dessus mentionnés qui comprennent les grands livres, les factures, les bordereaux des biens reçus, les feuillets de sortie, les registres d'accise statutaire, les registres des envois importés, y compris les documents du pont à bascule, le certificat de l'expert et d'autres documents ont été examinés; et
 - (iv) l'efficacité des documents utilisés pour les besoins de la vérification a aussi été testée dans la mesure du possible. Par exemple, les envois importés ont été comparés aux bons de commande, aux factures du fournisseur et aux bordereaux de débarquement de l'expert;
- (d) des analyses de bilan massique ont été menées sur la production des CFC durant les vérifications de CFC et sur la production de CADV. L'objectif était de vérifier si oui ou non la consommation de CTC pour ces applications est à l'intérieur des normes connues et disponibles de l'industrie. Le processus comprenait :

- (i) examiner la preuve documentaire sur la consommation des matières premières; et
 - (ii) comparer la consommation réelle avec l'exigence théorique (stoechiométrique);
- (e) la vérification des variations des stocks cumulatifs de chlore, une matière première importante pour les producteurs de CTC; la vérification des variations des stocks de CTC dans le cas des utilisateurs de CTC comme matières premières comme les producteurs de CFC et les producteurs de CADV, afin de déterminer si oui ou non les variations correspondent aux niveaux de production de CFC et de CADV et ;
- (f) la vérification des variations des stocks cumulatifs de CTC en transit, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de déroutement de CTC prévu pour les applications comme matières premières à celles des matières non premières, dans la mesure où elles étaient disponibles pour la vérification.

10. Les résultats de l'équipe de vérification comprennent le niveau de CTC vendu par les producteurs de CTC pour l'utilisation réglementée, y compris la diminution de leurs stocks accumulés de CTC avant 2004; les résultats de la vérification chez les producteurs de CTC comprennent la production totale de CTC, les ventes pour les matières premières et pour l'utilisation réglementée; et les résultats de la vérification chez les utilisateurs de matières premières pour le CFC, le CADV, le MCV, le butylphosphonate de dibutyle et l'ensemble du bilan massique. Il existe aussi une présentation des résultats semblable mais pas identique aux définitions du Protocole de Montréal concernant la production et la consommation de CTC; la présentation fournie ne tient pas compte de la hausse des matières premières comme la consommation.

11. Une annexe est jointe au rapport de vérification et elle fournit un résumé des vérifications des usines pour l'année 2008 pour chacun des quatre producteurs de CTC, ainsi que pour chacun des utilisateurs de CTC comme matières premières, y compris deux producteurs de CFC, neuf producteurs de CADV et un producteur de MCV et un de butylphosphonate de dibutyle. Le résumé qui traite des producteurs de CTC décrit le processus de production de CTC et l'historique de l'usine, les données sur le stock d'ouverture de CTC, les importations, la production, la vente pour les utilisations de matières premières, la vente pour les utilisations des matières non premières par rapport aux quotas des ventes, ainsi que le stock de fermeture. Le résumé fournit aussi des données sur la diminution des niveaux de production concernant la co-production des produits de chlorométhane, de chlorure de méthylène (C2), de chloroforme (C3), de CTC, de la consommation totale du méthane (méthanol) et du chlore.

12. Le résumé sur les producteurs de CFC comprend un bref historique sur l'usine, la source d'approvisionnement des matières premières par le biais des importations ou de la production locale, le processus de production, la consommation de CTC pour l'année 2008 et toutes questions qui ont été proposées. Un renvoi à la vérification de la production de CFC pour l'année 2008 a été fait là où l'équipe de vérification de CFC a examiné la consommation de CTC. La description de chacun des neuf producteurs de CADV, ainsi que des MCV et de butylphosphonate de dibutyle comprend la technologie utilisée, les données vérifiées à l'usine, les données sur la consommation brute de CTC sur le stock d'ouverture, les importations, l'approvisionnement national, la quantité utilisée pour la production de CADV, de MCV et de butylphosphonate de dibutyle, ainsi que le stock de fermeture.

13. Les résultats de la vérification sont les suivants pour l'année 2008 (montants de 2007 entre parenthèses) :

- (a) Total de la production de CTC en 2008 : 12 036 tm (9 538 tm)
- (b) Utilisation des matières premières : 16 437 tm (17 164 tm)

- (i) Importations : 5 949 tm (6 586 tm)
- (ii) Augmentation du stock: 1 063 tm (-1 683 tm)
- (iii) À partir de la production de l'année courante : 11 551 tm (8 895 tm)
- (c) ventes directes aux utilisateurs de matières non premières : 512 tm (643 tm)
- (d) Le stock s'est accumulé de l'année 2004 et a augmenté en 2008, soit à la fin de 2008: 134 tm (403 tm)
- (e) aucun CTC de détruit; et
- (f) aucune exportation de CTC en 2008.

14. L'équipe de vérification a présenté les résultats de la vérification par le tableau ci-après. Les responsables de la vérification ont rappelé qu'ils se sont servis des définitions du Protocole de Montréal sur la production et la consommation comme base pour présenter ce tableau. Le Secrétariat souhaiterait signaler son point de vue diverge de celui du rapport des vérificateurs selon lequel la production et la consommation ont été mesurés conformément à la définition du Protocole de Montréal, et qu'actuellement, il n'est pas en mesure de confirmer les chiffres de consommation ci-dessus.

Production par le Protocole de Montréal	Quantité (tm)
Production brute	12 036
Soustraite : Quantité utilisée pour les matières premières	16 437
Soustraite : Destruction	
Production par le PM	4401
Consommation par le Protocole de Montréal	Quantité (tm)
Production par PM	4404
Ajoutée : Importation	5949
Soustraite : Exportation	
Soustraite : Hausse du stock	1063
Soustraite : Vente du stock accumulé jusqu'à 2004	269
Consommation par le PM	216

Observations du Secrétariat sur le rapport de vérification pour l'année 2008

15. La vérification a été menée conformément au cadre de vérification, lequel a été examiné et noté par le Comité exécutif lors de sa 43^e réunion. L'équipe qui a obtenu le contrat a l'expertise et l'expérience nécessaires dans ce domaine.

16. La méthodologie utilisée pour confirmer la production et la consommation de CTC dans les utilisations réglementées consistait à vérifier la production brute de CTC et les importations, et que l'utilisation de CTC pour les matières premières est appropriée en vertu des politiques actuelles sur le contrôle du gouvernement indien concernant la production, les importations, la consommation et la distribution de CTC. Les producteurs de CTC et les utilisateurs de matières premières doivent être enregistrés par le gouvernement et ils sont les seules entités autorisées à importer le CTC. Les

fournisseurs et les utilisateurs de CTC pour les applications réglementées ne sont pas autorisés à importer et peuvent uniquement acheter le CTC de producteurs de CTC qui possèdent une liste de tous les fournisseurs et des principaux utilisateurs de matières non premières. Le gouvernement a décidé que dans le but de la vérification des ventes provenant des producteurs de CTC aux fournisseurs et aux utilisateurs de matières non premières étaient jugées des utilisations de matières non premières, même si le stock était par la suite transféré pour être utilisé comme matières premières. L'un des principaux objectifs de la vérification est de confirmer que le CTC importé et acheté localement par les utilisateurs de matières premières ne servait pas à des utilisations de matières non premières.

17. La vérification de la production et des registres de ventes chez les producteurs de CTC indique que le total de CTC vendu en tant qu'utilisation réglementée pour l'année 2008 était de 512 tonnes métriques (563,2 tonnes de PAO), qui inclut 269 tonnes métriques (295,9 tonnes de PAO) qui comprend le stock accumulé qui précède l'année 2004. Par conséquent, la production et la consommation de CTC pour l'utilisation réglementée est confirmée à 243 tm, ou 267,3 tonnes de PAO, juste en dessous de l'objectif établi dans l'accord à 268 tonnes de PAO. La production/consommation réelle, si elle semble exagérément proche du niveau de consommation/production maximal autorisé, est suffisamment précise même avec une petite marge de différence, dans la mesure où elle est véritablement utilisée comme base pour calculer le volume de stocks sont utilisés.

18. Dans la mesure où le rapport de vérification concernant 2008 ne prévoyait pas une corroboration distincte des résultats issus de la vérification de la production et des ventes, le Secrétariat a conduit une analyse liée. Si les chiffres de production, consommation, des importations et des stocks et des matières premières existants sont largement cohérents, le Secrétariat a constaté que la consommation de l'Inde pour les utilisations réglementées se situe à 267,3 tonnes de PAO en 2008 et non, comme l'ont déclaré les vérificateurs 237,6 tonnes de PAO. Le Secrétariat a noté qu'une corroboration des chiffres était prévue dans les rapports précédents mais pas dans celui de 2008, lequel a prévu un tableau doté d'une comparaison des données. Cette comparaison pointe une divergence de 29,7 tonnes de PAO entre les différentes séries de nombres, qui semblaient conduire à un niveau inférieur correspondant de consommation d'utilisations réglementées ; un point de vue que le Secrétariat risque de ne pas partager suivant les conclusions qu'on tirera de certaines questions ouvertes soulevées à leur tour avec l'intervention de la Banque mondiale. Il a également été remarqué que la catégorie des « Biens en transit » a disparu de la vérification, ce qui pourrait indiquer que ces produits n'étaient pas de véritables transits.

19. L'Inde a sensiblement augmenté sa réserve de stock de 3 656 tm à 4 719 tm (soit : 1 063 tm) ou 1 169,3 tonnes de PAO. Cela est exclusivement dû à une hausse de stocks des producteurs de CADV qui, on suppose servent aux matières premières. Les achats de CTC par des producteurs de CADV en Inde sont sensiblement plus importants que la hausse de ces stocks; par conséquent, on devrait les classer dans la catégorie de la production en vue d'une prochaine utilisation des matières dans les années à venir.

20. Les discussions avec la Banque mondiale concernant les questions liées à la vérification et au calcul de la consommation se poursuivent au moment où ce document est en rédaction.

Le programme annuel de 2008

Un bref aperçu du secteur de CTC en Inde

21. On retrouve quatre producteurs de CTC au pays. À part d'être utilisé comme matière première, surtout dans la production de CFC et de CADV, le CTC est aussi utilisé en Inde comme un agent de transformation et un solvant. Comme agent de transformation, le CTC est utilisé dans les secteurs tels que le caoutchouc chloré, la paraffine chlorée, pharmaceutique et les agro-industries. Comme solvant, le CTC est utilisé dans les industries du textile et du vêtement, dans l'industrie du nettoyage des pièces métalliques et comme solvant chimique.

22. Un certain nombre d'agences d'exécution participent au programme indien et ont été assignées à différents secteurs. La Banque mondiale est l'agence principale et elle est responsable de l'élimination de la production de CTC et, en collaboration avec l'ONUDI, de l'élimination de la consommation de CTC dans les secteurs d'agent de transformation et de solvant chimique. Le Japon a contracté le PNUD pour l'aider à éliminer la consommation de CTC dans quatre entreprises de nettoyage des pièces métalliques. La France et l'Allemagne aident les petits utilisateurs à arrêter d'utiliser les CTC dans les industries du textile et du nettoyage des pièces métalliques.

Réalisation du programme de travail de 2008

23. La proposition de la Banque mondiale discute brièvement des activités mises en oeuvre par les diverses agences d'exécution et le gouvernement de l'Inde en 2008.

24. En 2006, un total de 103 projets de CTC couvrant à la fois les applications de transformation et de solvant ont été déterminés et placés sous la responsabilité des agences. Un résumé de ces projets, ainsi que l'état de la mise en oeuvre, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Projets	La Banque mondiale	ONUDI	PNUD	GTZ	Total
Total de projets initialement prévus	82	14	4	3	103
Terminés	34	14	--	--	48
Changement comparé à 2007	12	3	0	0	15
En cours d'exécution	0	0	4	4	8
En cours de révision	3	2	0	--	5

25. Les activités d'exécution de la Banque mondiale ont débuté en 2006. Depuis lors, le projet a fourni un financement destiné à 34 entreprises utilisant des CTC dans les secteurs de transformation et de solvants, en vue de convertir leurs opérations de fabrication aux technologies sans SAO. Cette politique a permis d'éliminer environ 1 700 tonnes de PAO de CTC. Parmi ces entreprises, 11 sont financièrement terminés et le reste a complètement éliminé les CTC, mais sont encore dans divers stades d'achèvement. Parmi les entreprises identifiées, l'UNO estime que trois ou quatre d'entre elles peuvent être financées à partir du reste des fonds d'environ 300 000 \$US. Un groupe d'échantillon de petites et moyennes entreprises, qui s'est converti aux technologies alternatives telles que le Toluène et le TCE, ont été contrôlées pour vérifier leurs normes environnementales, de santé et de sécurité. Il en ressort que les mesures prescrites pour un remplacement sûr des CTC ont été inadéquates, très souvent limitées à des solutions matérielles et par conséquent, le cadre existant établi par GTZ, sera utilisé pour poursuivre des activités de formation et de sensibilisation.

26. Les volets correspondant au PNUD et au Japon sont réalisés conjointement, le PNUD menant à bien les activités. Ce volet a pour objectif d'éliminer 415 tonnes de PAO de CTC utilisé comme un solvant de nettoyage par quatre entreprises du sous-secteur de nettoyage des pièces métalliques en Inde. Plusieurs activités de préparation ont été entreprises, et des équipements ont été fournis en 2008. Les travailleurs locaux nécessaires à l'installation de l'équipement de solvant de nettoyage progressent. L'UNO et les agences, y compris l'agence principale sont convenus d'utiliser l'épargne potentielle estimée à 1,5 million \$US, pour aider d'autres entreprises du sous-secteur de nettoyage de pièces métalliques. Une entité indépendante chargée de vérifier les points de référence de ces entreprises est actuellement en cours d'identification.

27. Les activités de mise en oeuvre par l'UNIDO progressent, et devraient, selon les déclarations, atteindre leurs objectifs d'élimination. L'utilisation totale estimée de CTC dans le sous-secteur de transformation des agents avec les entreprises sélectionnées dans le volet de l'UNIDO se situait à 49,06 tonnes de PAO en 2008. Aucune autre entreprise n'a pu être sélectionnée.

28. Les volets de l'Allemagne et de la France sont en cours de réalisation conjointe par le GTZ et sont consacrés à des utilisateurs de petite échelle qui consomment moins de 10 tonnes métriques de CTC. Le projet a mis en place une base institutionnelle solide de soutien pour toucher systématiquement tous les secteurs industriels qui affichent une consommation importante de CTC. 471 partenaires institutionnels, telles que les agences gouvernementales, les associations locales de petite et moyenne industrie, les associations d'industries au niveau national et des Etats ont été établies. Au cours de 2008 un total de 459 visites de sites industriels a été mené et la cartographie de complexes industriels a été réalisée dans tous les Etats principaux. Avec le concours de partenaires institutionnels et à l'occasion de visites industrielles, on a pu identifier l'utilisation des CTC dans plusieurs applications du secteur du textile et dans diverses applications distinctes de CTC, laquelle a pu être classée dans le secteur de nettoyage de pièces métalliques. Une vaste base de données a pu être créée pour consolider les résultats des différents secteurs et Etats dans le pays. Parallèlement à la définition de différentes applications, les agents de remplacement utilisés couramment par les industries dans leurs applications spécifiques ont été identifiés et évalués, permettant ce faisant d'identifier facilement un certain nombre d'agents de remplacement. Une hiérarchie de contrôle des risques est en cours de préparation. Des évaluations de sols de magasins ont été menées pour comprendre les mesures d'atténuation des risques. Les solutions de remplacement de CTC adapté sont disponibles pour chacune des applications identifiées au cours de ce projet. La plupart d'entre elles sont des solvants génériques ou des détergents à l'eau et des mesures de contrôles spécifiques sont recommandées pour atténuer les risques possibles qui sont liés à leur utilisation dans l'industrie. Dans le secteur des textiles, les activités de ce projet ont été associées à la formation de programmes nationaux mis en place pour une période de cinq ans en faveur d'environ 500 000 jeunes travailleurs. Du matériel de nettoyage de tâches (table tachée) a été mis à la disposition de partenaires de formation à des fins de formation et de démonstration. Les programmes de formation de formateurs sont actuellement en cours.

29. Du financement total approuvé de 48,79 millions de dollars US, environ 43,07 millions de dollars US ont été décaissés à la fin de l'année 2008.

Le programme de travail proposé pour l'année 2009

30. Le programme annuel de 2009 propose de diminuer la production et la consommation de CTC en passant du niveau réel de 269 tonnes de PAO en 2008 à celui de 48 tonnes de PAO pour chacune des catégories. La diminution prévue de la consommation de CTC dans les applications d'agent de transformation et de solvant pour l'année 2009 est présentée ci-dessous par rapport aux chiffres de l'année 2008.

Indicateurs		Année précédente (2008) tonnes de PAO	Année du plan (2009) tonnes de PAO	Diminution tonnes de PAO
Approvisionnement de CTC	Importation pour les matières non premières	-	-	-
	Production	269	48	221
	Total	269	48	221
Demande de CTC	Agents de transformation	49	0	49
	Solvant	220	48	172
	Total	269	48	221

31. La Cellule ozone a établi des quotas de ventes et de production pour des applications qui ne concernent pas les matières premières pour les trois producteurs de CTC en janvier 2008 pour l'année 2009, équivalent à 16 tonnes de PAO par producteur ou 48 tonnes de PAO au total. En ce qui concerne la partie de la consommation du projet, la Banque mondiale examinera trois entreprises de plus pour le financement de 2009 en utilisant le solde de financement de 0,26 millions \$US. On estime que la consommation cumulée de CTC de ces trois entreprises représente environ 150 tonnes de PAO. En collaboration avec le GTZ, un programme de formation intensive et des activités ainsi que des modules de sensibilisation pour les petites et moyennes entreprises, axés sur la santé et la sécurité doivent être mis en place et réalisés en 2009.

32. Le PNUD projette d'achever ces quatre projets, de recenser d'autres entreprises et de mettre en oeuvre les activités correspondantes en utilisant le solde restant des économies faites dans la mise en oeuvre. L'ONUDI utilisera les fonds restants pour aider les nouvelles entreprises. Des activités possibles d'assistance technique pour les entreprises qui ferment leurs lignes de production seront envisagées pour assurer la durabilité de l'élimination des CTC de ces entreprises. Les activités de mise en oeuvre de GTZ en 2009 seront essentiellement consacrées à diffuser les informations, à assurer une formation et une assistance technique concrète aux entreprises individuelles dans les secteurs du textile et de nettoyage des pièces métalliques ; seront également menées à bien un certain nombre d'activités concernant l'environnement, la santé et la sécurité des produits de remplacement.

33. Pour le programme de travail de 2009, le financement total demandé de 3 211 874 \$US serait utilisé pour les activités dans le cadre du programme de la Banque mondiale tel que prévu, tandis que les autres agences financeraient leurs activités de 2009 à partir du solde du fonds non dépensé.

Observations du Secrétariat sur le programme de travail annuel de 2009

34. Le rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme annuel de 2008 semble indiquer que le programme d'élimination de la production et de la consommation de CTC se déroule bien et que la consommation diminue grâce aux politiques habilitantes du gouvernement pour réduire l'approvisionnement de CTC et convertir les activités de l'industrie, afin de diminuer la demande pour cette substance. L'utilisation du CTC comme solvant par les PME de vêtement et de nettoyage de pièces de métal et la découverte des produits de remplacement sécuritaires et économiques pour renouveler de manière durable le CTC semblent être les défis qui restent à résoudre. La vaste portée et l'ampleur des activités réalisées jusqu'à présent et qui sont prévues pour les petites et moyennes entreprises sont impressionnantes et devraient, avec l'aide des politiques citées antérieurement, permettre à l'Inde d'atteindre ses objectifs d'élimination.

Recommandation

35. En attente.

**L'ÉLIMINATION PROGRESSIVE DE LA PRODUCTION DE CFC :
PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANNEE 2009**

Contexte

36. La Banque mondiale, au nom du gouvernement de l'Inde, a soumis le programme annuel 2009 de la mise en œuvre de l'élimination progressive de la production de CFC en Inde pour approbation par le Comité Exécutif lors de sa 58^{ème} réunion. Le programme a été proposé à 6 millions \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 0,45 millions \$US, accompagné du rapport de vérification sur la mise en œuvre du programme annuel 2008 de travail. La proposition est conforme à l'accord entre le Gouvernement de l'Inde et le Comité exécutif, laquelle a été approuvée à la 29^{ème} réunion. Le programme annuel de travail de 2009 et le rapport de vérification de la production de CFC en Inde ne sont pas joints à ce document, mais peuvent être mis à disposition des Membre du Conseil exécutif sur demande. Un résumé de cette proposition est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

RESUME DE LA PROPOSITION

Pays	Inde
Titre du projet:	Elimination progressive de la production de CFC
Année du plan	2009
Nombre d'années terminées	10
Nombre d'années restantes dans le cadre du plan	1
Plafonds de production de CFC 2008 (en tonnes métriques), plan annuel 2008	2 259 tonnes métriques*
Plafonds de production de CFC 2009 (en tonnes métriques), plan annuel 2009	0 tonnes métriques
Financement total approuvé en principe pour le plan d'élimination du CFC	82 millions \$
Financement total décaissé en décembre 2008	76 millions \$
Niveau de financement demandé pour le plan annuel de 2009	6 millions \$

*Modifié à 690tm selon le PPA

37. La proposition de programme de travail annuel de 2009 commence par une révision de la mise en oeuvre du programme de travail de 2008. Cette révision a fait état des réalisations des objectifs d'élimination des CFC de 2008 fixés à 2 259 tonnes métriques par l'accord, et modifiées par la suite à un niveau maximum de 690 tonnes métriques de CFC lors de la 54^{ème} réunion dans le cadre du plan d'élimination accélérée de la production de CFC et établi dans un texte d'accord approuvé à la 56^{ème} réunion. Sur le plan de l'élaboration de mesures, le Gouvernement a établi des quotas de production et émis des licences d'exportation des CFC. Dans le cadre du régime de gestion des importations et des exportations de CFC, il a été déclaré qu'un total de quatre licences d'exportation en vrac a été émis en 2008 pour un total de 1 859 tonnes métriques. Les niveaux réels d'exportation affichaient seulement 455,6 tonnes métriques, ce qui est inférieur à la réglementation du plan d'élimination accélérée de la production de CFC (1 228 tonnes métriques d'ici au 31 décembre 2009 et pas plus tard) au cours de l'année 2008. Aucune des unités produisant des CFC n'a importé de nouveaux CFC en 2008. Les producteurs ont vendu 495,8 tonnes métriques, ce qui est inférieur au niveau autorisé (690 tonnes métriques) de nouveaux CFC du secteur des inhalateurs à doseur. Ils ont également fait des ventes inférieures au montant autorisé (825 tonnes métriques) dans le domaine des CFC pour inhalateurs à doseur. 122,383 tonnes métriques de CFC supplémentaires ont été vendues au secteur d'entretien. Ce montant outre le volume émis sur le marché par des producteurs (495,8 tonnes métriques) n'excède pas le niveau total de CFC autorisé pour la vente (825 tonnes métriques).

38. La demande rend compte d'un certain nombre d'activités menées dans le cadre d'un programme d'assistance technique. Ces activités comportaient des modules de sensibilisation, de formation, de collection de données, de mise en oeuvre de l'Unité de gestion de projet, de suivi, des échanges d'information et des études. Des 6 millions provenant du Fonds pour le programme de travail de 2008, 4,09 millions \$US ont été versés aux quatre producteurs de CFC. Ce montant traduisait 70 pour cent de l'allocation totale pour les entreprises (5,85 millions \$US). Il était prévu que le solde restant devait être décaissé au terme de la vérification finale de la production de 2008. 17 100 \$US ont décaissés des 213 000 \$US alloués à l'assistance technique.

39. La deuxième partie de la demande décrivait l'objectif et les activités du programme de travail de 2009. Conformément au plan d'élimination accélérée de la production de CFC, aucun quota de production ne sera établi en 2009 et les importations et exportations continueront à être réglementées par un régime de licence. Il est noté dans le document que les règles de SAO doivent être modifiées ou bien que le Gouvernement de l'Inde devrait émettre un ordre provisoire pour ajuster la réglementation du plan d'élimination accélérée de la production de CFC.

40. Plusieurs activités sont prévues dans le cadre d'assistance technique, parmi lesquelles : la publication annuelle d'entreprises réussies le jour de l'ozone, la publication d'un livret sur l'élimination de la production de CFC, l'aide à des projets d'efficacité en énergies de refroidissement, des ateliers sur la sensibilisation à la fermeture de production de CFC, la formation aux agents douaniers et aux responsables des frontières, la gestion de données sur les inhalateurs à doseur provenant des producteurs de CFC, une vérification des quantités de production et d'exportation de CFC à partir de la réserve des stocks, l'élaboration d'un protocole de suivi destinée à suivre les travaux dès 2010, et une étude sur l'impact de la fermeture de production de CFC sur les stocks et la disponibilité des CTC. Un total de 6 millions de \$US a été demandé pour être alloué aux quatre entreprises tel que prévu antérieurement, pour diminuer leur production de CFC et financer les activités d'assistance technique prévues pour 2009. La Banque mondiale a demandé 450 000 \$US comme coûts d'appui associés représentant 7,5 pour cent de la tranche de 2009.

41. La vérification a été assurée entre le 28 janvier et le 6 février 2009 par M.Mukund M. Chitale & Co. (comptables agréés). Le rapport de vérification, qui comportait une introduction et un résumé exécutif a rendu compte de l'activité de chacun des quatre producteurs de CFC, et comprenait une annexe qui définissait les poids et les formules moléculaires de CFC et de HCFC.

42. Un résumé de la production de CFC des quatre producteurs est présenté dans le tableau 2 ci-dessous :

Tableau 2

RESUME DE PRODUCTION DE CFC (ANNEE EN COURS 2008)

Entreprises	Navin Fluorine Industries			Chemplast Sanmar	Gujarat Fluorochemicals	SRF	Total
	CFC 11/12	CFC 113	CFC 113a	CFC11/12	CFC11/12	CFC11/12	
Ouverture de stock (a)	113.47	5.62	6.56	36.90	733.20	467.35	1363.10
Production brute d'utilisation de quota.	223.60	79.10	69.04	-	246.00	201.73	828.47
Consommation réelle comme matière première	-	80.08	-	-	-	-	80.08
Consommation autorisée comme matière première	-	72.50	-	-	-	-	72.50
Consommation en excès de CFC113 en vertu des normes	-	6.60	-	-	-	-	6.60

Entreprises	Navin Fluorine Industries			Chemplast Sanmar	Gujarat Fluorochemicals	SRF	Total
	CFC 11/12	CFC 113	CFC 113a	CFC11/12	CFC11/12	CFC11/12	
Gestion des pertes (b)	-	-	-	0,01	3,77	0,10	3,88
Perte de conversion du CFC 11 au 12	-	-	-	-	-	9,91	9,91
Quota de production utilisé	221,36	6,60	-	-	246,00	199,87	673,87
Production nette CFC11/12 (c)	221,36	79,10	69,04	-	246,00	199,87	815,37
Chiffres d'affaires des ventes (nationales) (d)	-			-	0,92	0,09	1,01
Ventes de 113a			75,47				75,47
Ventes en 2008 (nationales et exportations) (e)	274,12			36,89	206,96	555,83	1073,80
Stock en cours de fermeture (a)-(b)+(c)+(d)-(e)	60,71	4,64	0,13	-	769,39	101,47	936,34
Pourcentage de quota utilisé (sur la production nette)	94,73			0,0	99,84	98,49	97,66

43. Le tableau donne le total des résultats de la vérification, avec des informations sur le quota de production de CFC en 2008 pour chaque entreprise, les stocks d'ouverture de CFC, la production brute, la production nette de CFC en vente, les pertes, le stock de fermeture et le pourcentage de quota produit par chacun des quatre producteurs et les totaux nationaux. Conformément à la décision 43/5, il est permis d'utiliser le chiffre de la production nette en vente de CFC pour mesurer les réalisations de l'objectif fixé dans l'accord pour l'Inde pour des années autres que celles de 2005 et 2007. En vertu de ce principe, la vérification a utilisé le niveau de production brute en appliquant la norme acceptée par l'industrie de 0,92 % à la production nette en vente déclarée par les producteurs pour calculer les chiffres bruts. Il en ressort que la production totale de CFC dans le pays en 2008 se situe à 673,87 tonnes métriques, ce qui représentait environ 97 pour cent de l'objectif fixé à 690 tonnes métriques dans le plan d'élimination accélérée de la production de CFC.

44. Le rapport décrivait la méthodologie employée au cours de la vérification, qui a consisté à effectuer des visites de sites et à vérifier à l'aveugle des dossiers pertinents en vue d'assurer la cohérence avec les résultats déclarés. Les livres de registre de production ainsi que les relevés de laboratoire et analytiques ont été comparés aux échantillons quotidiens pour évaluer si les données des biens produits ont été tenues à jour de manière appropriée. Les échantillons de stock existants ont servi à mener une analyse de gaz par chromatographique pour identifier des produits. L'équipe de vérification s'est également entretenue avec les employés de l'usine.

45. Le rapport a fourni des observations et des résultats à l'issue de la visite de chaque usine. Il comprenait un aperçu sur l'histoire et la technologie de l'usine et portait sur : la méthodologie de l'audit et la documentation ainsi que les relevés des données examinés ; les échantillons extraits et les résultats correspondants ; les données résumées de 2003 à 2008 sur les quotas de production alloués ; les dates de fonctionnement du CFC et dans certains cas la production de HCFC-22, de CFC-11 et de CFC-12 ainsi que le pourcentage de quota rempli. Le rapport spécifique à l'usine prévoit également des données comparées entre 2003-2008 sur le ratio de consommation de matières premières entre les matières premières et la production de CFC ainsi que le statut de la conformité avec le quota alloué.

46. L'équipe de vérification a constaté que les quatre usines de CFC soit ont déjà mis en route un processus de destruction de HFC-23 dans leurs locaux, soit ont entamé un processus pour en obtenir un en vue de bénéficier des fonds du MDP.

47. Enfin, le rapport fournit des résultats de vérification en recourant au modèle de vérification de l'élimination de production de SAO, ce qui consiste à décrire le programme d'élimination de la production depuis le début, et à donner des résultats sur la dernière vérification en répartissant les données par mois sur le nombre de jours de fonctionnement, la consommation des matières premières et le tonnage de production de CFC.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

48. La Banque mondiale a présenté une demande de décaissement de 2009 pour le projet de fermeture de la production de CFC mais a retiré sa demande pour le financement en vue de l'élimination accélérée de la production de CFC dans l'attente des résultats issus de l'audit sur les importations. Le Secrétariat a suggéré que l'Accord d'élimination accélérée de la production de CFC devrait être soumis parallèlement à la demande de la tranche 2009 du secteur de production de CFC production. Toutefois, la Banque a indiqué que cela n'était pas requis comme faisant partie des accords et par conséquent le Secrétariat soumet uniquement la demande de la dernière tranche du projet de fermeture de production de CFC en Inde.

49. Bien que le niveau total de production a été confirmé comme étant conforme au Plan d'élimination accélérée de la production de CFC, le niveau de ventes de CFC pour la production des inhalateurs à doseur est inférieur au niveau maximum constaté jusqu'à présent puisque l'autorisation prévoit également la possibilité de faire des ventes en 2008 comme en 2009. Le niveau déclaré d'exportations est également inférieur au niveau maximal jusque là puisqu'il comprend également des exportations en 2009, par conséquent le volume émis sur le marché reste dans les limites acceptables.

50. Toutefois, les informations concernant les importations en Inde n'étaient pas accessibles pour vérifier la conformité du pays avec l'accord interdisant les importations de nouveaux CFC. Selon le rapport de vérification, il a été confirmé qu'aucune des unités produisant des CFC n'ont importé des nouveaux CFC vierges en 2008. Il n'a fourni aucune donnée sur les importations, ni de données d'importations conformément à l'article 7, et aucun audit sur les importations n'a été présenté.

51. En outre, le Plan d'élimination accélérée de la production de CFC requiert du pays de bannir la production dès le 1er août 2008 et de lutter contre l'importation de CFC nouveaux ou vierges. Le programme de travail de 2009 a constaté que soit la réglementation de SAO devrait être modifiée, soit le Gouvernement de l'Inde devrait émettre un ordre provisoire pour ajuster la réglementation du plan d'élimination accélérée de la production de CFC.

52. Enfin, le Plan d'élimination accélérée de la production de CFC demande à l'Inde de « s'assurer de la concordance de l'échéancier de consommation des Règlements sur l'ozone et des limites de consommation à la rangée 3 de l'Appendice 2 – A de l'Accord entre l'Inde et le Comité Exécutif pour l'élimination nationale de la consommation de CFC en Inde axée sur le secteur des services de réfrigération ». La rangée 3 de l'Appendice 2-A limite les niveaux de consommation de CFC en 2008 (en vertu de l'article 7) à 417 tonnes métriques.

RECOMMANDATIONS

53. Le Comité exécutif souhaitera peut-être envisager de reporter la demande de la tranche finale du projet de fermeture de production de l'Inde en attendant la présentation de données conformes à l'article pour 2008 et le rapport d'audit lié à l'Accord d'élimination accélérée de la production.